



Rapport aux membres sur l'activité du Comité APE de Staël – 1^{er} semestre 2017-2018

Une première réunion a eu lieu avec **la nouvelle Directrice Mme Arnold**, 2-3 autres suivront entre février et mai prochain. Ces réunions permettent de faire le tour des sujets, d'alerter la Direction sur des problèmes ou suggérer des mesures spécifiques.

Une rencontre a eu lieu avec **l'Association des Elèves**, qui a débouché sur les deux initiatives ci-dessous :

- considérant **la dangerosité des accès** à l'Établissement depuis la Route de Saint-Julien et la route de Drize, et le peu d'effet des demandes initiées depuis plusieurs années par la Direction, nous sommes en contact avec les autorités compétentes (communes et administration cantonale) pour exiger des mesures concrètes de sécurisation.
- considérant l'engorgement constaté aux heures de repas, le Comité vient d'offrir **un micro-ondes pour l'espace cafétéria**, le gérant ayant accepté son installation pour une période probatoire (pour info le Comité avait déjà offert 2 micro-ondes il y a deux ans). Il s'agit de trouver un compromis entre les contraintes de rentabilité du gérant et les attentes légitimes des élèves à avoir accès à ce type de service.

Un projet de **site Internet de l'APE de Staël** est lancé.

L'APE de Staël contribue par ailleurs à l'action de la Fédération des Associations de parents d'élèves du Post-Obligatoire à Genève (**FAPPO**), organisation faîtière en contact régulier avec Mme la Conseillère d'Etat en charge du DIP, la Direction du DIP, le D11 (Directions des 11 Collèges de Genève), et différents acteurs de l'instruction publique.

Les principaux sujets traités depuis la rentrée 2017 sous l'égide de la FAPPO sont les suivants :

Equité de traitement

Les diverses APE constatent en effet, au niveau des collèges :

- que des modalités d'enseignement divergentes ont cours dans une même matière au sein d'un même degré et même établissement
- que des exigences divergentes en termes de charge de travail et d'évaluation sont parfois notables entre enseignants d'une même matière dans un même degré et même établissement
- que par ailleurs les supports de cours pour une même matière dans un même degré sont parfois très disparates et hétérogènes dans l'enseignement d'une même matière sur l'ensemble du cursus scolaire.

Les élèves peuvent être ainsi confrontés à des traitements très différents selon qu'ils se retrouvent avec tel ou tel enseignant/enseignement.

Dispositif de détection/sanction en matière de harcèlement

Suite aux révélations faites par la presse sur le sujet, la FAPPO a questionné ses interlocuteurs au sein du DIP sur l'effectivité du dispositif actuel de détection/prévention/sanction en la matière. Des premières mesures ont été annoncées fin décembre/début janvier en la matière.

Pour une école numérique

La FAPPO souhaite faire avancer l'exploitation des nouvelles technologies dans l'école publique genevoise, de la primaire au post-obligatoire, en matière de programmes scolaires, de supports de cours, de communication (de la part des établissements) et d'administration (dossiers des élèves).